

<http://la-sociale.online/spip.php?article370>

# Vers des jours heureux ?

- Médias - Revue de presse -

Publication date: vendredi 20 mars 2020

---

**Copyright © La Sociale - Tous droits réservés**

---

**Emmanuel Macron l'a répété « nous sommes en guerre », alors il faut regarder comment le combat est mené. Quelles sont les grandes orientations qui guident l'action de nos dirigeants en ces temps de confinement ? Que penser de la rupture du « quoi qu'il en coûte » ? En 2007, Denis Kessler affirmait qu'il fallait « défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance », et ce programme a largement été exaucé depuis. Le gouvernement est-il prêt à un revirement de politique ?**

### ELECTIONS MUNICIPALES LA DEMOCRATIE AVANT TOUX ?

Alors que le gouvernement multiplie messages et décisions pour réduire les déplacements afin de limiter la diffusion du virus, il semble incohérent à nombre de commentateurs la tenue du premier tour des élections.

Dans la *Tribune des Travailleurs* du 18 mars, Grégory Fernandes remet en contexte la prise de décision de Macron de maintenir le premier tour :

« Même des présidents de région, malgré l'obligation réglementaire de la période de réserve, demandent dans la soirée [du 14 mars] l'annulation ou le report du scrutin. Vers 22 heures, « de hauts responsables de la majorité, au premier rang desquels François Bayrou, ont demandé à Emmanuel Macron l'annulation du premier tour et le report », annonce un journaliste de RTL. « On peut encore prendre un décret avant minuit. Il faut réunir le Conseil des Ministres », dit le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier. »

Le 15 mars au soir les résultats témoignent d'un taux d'abstention record et la question de la sincérité du scrutin se pose. Soazig Quémener dans [Marianne](#) souligne l'incohérence des décisions sanitaires et du maintien du scrutin :

« « Avoir maintenu les élections municipales est incohérent avec l'ampleur de la contagion et les décisions annoncées dès jeudi soir par le président de la République, a ainsi tonné dans l'Obs le constitutionnaliste Dominique Rousseau. La vérité, c'est que les intérêts particuliers de certains partis politiques ont empêché, jeudi dernier, que soient reportées ces élections municipales. C'est totalement irresponsable ».

(.../...)

(...) ce premier tour laisse un goût amer. Il sera difficile de dire dans un premier temps à quel point les résultats ont été biaisés par cette si faible participation. Certains sondeurs pensaient observer dans leur chiffre un relatif lissage de l'abstention sur tous les électors. Quoi qu'il en soit, ce soir, chaque défaite sera contestée, chaque victoire sera fragile. »

Quoi qu'il en soit, la situation n'a pas profité à LREM en termes de suffrages comme l'indique [Mediapart](#) :

« Moins d'un électeur sur deux s'est rendu aux urnes dimanche 15 mars, pour le premier tour des élections municipales, en raison de l'épidémie. Si les résultats sont faussés, ils indiquent une sanction pour LREM, un succès mitigé pour le RN, et une percée des écologistes. »

### DISCOURS ET CHANGEMENT DE CAP

#### Changement de modèle économique ?

Le transport aérien, qui a joué un rôle non négligeable dans la propagation du virus, n'a pas été frappé du virus du bon sens et ce pour cause de réglementations européennes alors que les avions volaient « à vide » il y a encore

quelques jours. On est loin de la sobriété heureuse comme on peut le lire sur [Reporterre](#) :

« La Commission européenne a accepté mardi 10 mars de suspendre les règles qui obligent les compagnies aériennes à effectuer des "vols fantômes" à vide, alors que l'UE tente d'atténuer l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'économie.

(...)

Les compagnies aériennes se voient attribuer des créneaux horaires dans les aéroports, c'est-à-dire les heures auxquelles elles peuvent atterrir et décoller, mais risquent de les perdre si elles ne respectent pas au moins 80 % d'entre eux au cours d'une année civile. »

Pour un changement de modèle économique [Marianne](#) propose de faire le point sur la relocalisation de la production en France :

« (...) dans le médicament, la tendance à la relocalisation en Europe fait les gros titres de la presse. Cas d'école : Sanofi. Le géant de la pharma vient d'annoncer - sous la pression de l'opinion ? - la relocalisation de la production de principes actifs via la création d'une entreprise autonome. Cette décision tient à la réduction des écarts de salaires entre la France et l'Asie, mais surtout au durcissement des réglementations française et européenne conduites par les agences sanitaires sur la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Dans un premier temps considérées comme nuisibles à la compétitivité, ces nouvelles normes ont permis une montée en gamme des laboratoires français, d'un côté, et, de l'autre, elles ont disqualifié certains sites chinois qui ne s'étaient pas mis à niveau. Relever les normes sanitaires constitue donc un bon moyen d'insérer une dose de protectionnisme pour barrer la route à des produits irrespectueux d'un minimum de sécurité.

(...)

Sur la base de la même rhétorique, la taxe au carbone aux frontières de l'Union européenne tient aussi de l'arsenal douanier : les pays peu attentifs à l'environnement comme la Chine pourraient s'acquitter d'un impôt vert et ainsi permettre aux industries européennes, incitées à produire plus proprement, d'écouler plus facilement leur production européenne sur leur propre sol. Un autre moyen pour faciliter le retour à la maison des filières industrielles consisterait à instaurer des droits ou impôts sur des produits conçus par des petites mains sous-payées. Les élites économiques se montrent fermées à cette idée, à moins de prononcer le mot sésame : « relocalisation ». »

Mais cette volonté de relocaliser semble laisser de côté les producteurs locaux en ces temps de crise sanitaire. Alors que des milliers de personnes se ruent dans les supermarchés, une solution pour éviter de grands rassemblements de personnes (et limiter la diffusion du virus) est de maintenir les marchés à ciel ouvert plutôt que de les fermer.

[Reporterre](#) nous fait part de ce scandale :

« Beaucoup de petits producteurs et d'agriculteurs (...) ont fait part au gouvernement de leur inquiétude : à la suite des mesures coercitives prises par les autorités, de nombreux marchés ont été interdits par des préfetures ou par les mairies. Le cadre des Amap ou des points de vente à la ferme n'est pas non plus clairement établi. Une situation qui pourrait privilégier les grands acteurs de l'agroalimentaire, comme Carrefour ou Leclerc, au détriment de la vente directe, alertent plusieurs producteurs.

(...)

Selon Nicolas Girod, « la crise sanitaire doit pourtant nous faire prendre conscience de la nécessité de relocaliser notre alimentation. Il nous faut être capables, sur des territoires donnés, de produire, de transformer et de nous nourrir. Il faut s'en donner les moyens pendant la crise et après ».

(...)

Dans un communiqué, le syndicat agricole [Confédération Paysanne] pense même que la vente directe pourrait faire partie de la solution face à la contamination du virus. Car actuellement, « nos systèmes alimentaires font appel de plus en plus à des intermédiaires et à du transport longue distance. Notre dépendance à des territoires lointains est grande, elle expose les travailleurs et travailleuses de cette chaîne à la contamination par ce virus. » »

Il apparaît donc que le discours du « quoi qu'il en coûte » du Président ne soit qu'une totale imposture réservée à cette période de crise sanitaire et sociale pour calmer les électeurs en période électorale ? Dans [Marianne](#) Mathias Thépot nous affirme ne pas être convaincu :

« Une référence au fameux discours du 26 juillet 2012 de l'ancien président de la BCE Mario Draghi, qui avait

déclaré que son institution ferait "tout ce qui était nécessaire" - le fameux whatever it takes en anglais - pour sauver la zone euro, alors en pleine crise.

(...)

Si Emmanuel Macron a bien angélisé "l'État providence" qui ne serait pas synonyme, selon lui, "de coûts ou de charges" mais "de biens précieux", il reste dès lors difficile de croire aux "décisions de rupture" promises. Au mieux, l'exécutif confortera-t-il le système de santé gratuit, mais il n'est pour l'instant pas question de remettre en cause les réformes du marché du travail, de l'assurance chômage et des retraites. »

### Réformes d'hier et de demain

Les réformes des retraites et de l'assurance chômage sont au point mort mais ce n'est qu'un sursis. On peut juger de la stabilité du système de retraite par capitalisation quand on prend l'exemple des Pays-Bas. [Reuter](#) mentionne ceci sur le site Boursorama :

« La chute des taux d'intérêt liée à la pandémie de coronavirus en cours est en train de précipiter le système néerlandais des fonds de pension dans une nouvelle crise et le plus important d'entre eux, ABP, a averti lundi qu'il devrait réduire les pensions en 2021 pour respecter les règles de solvabilité en vigueur. »

Jack Dion dans [Marianne](#) a bien raison de souligner ce point sur les réformes passées et à venir :

« "De deux choses l'une : soit la réforme est positive et il ne faut pas la repousser afin que tout le monde puisse en profiter ; soit elle ne l'est pas et il faut la supprimer. Tout le reste n'est qu'entourloupe et grosses ficelles."

(...)

En effet, la ministre du travail, Muriel Pénicaud, a annoncé le report au 1er septembre de la réforme de l'assurance chômage qui devait s'appliquer à partir du 1er avril. C'est une initiative qui s'imposait, puisque ladite réforme avait été condamnée par tous les syndicats bien avant l'arrivée du virus maléfique.

(...)

Plus que le Covid-19, c'est la mobilisation populaire qui a freiné les ambitions du pouvoir, comme ce fut le cas pour la privatisation d'Aéroport de Paris, repoussée d'autant plus vite que la crise financière la rendait fort aléatoire. Ces victoires sont la preuve que les grèves n'ont pas été inutiles, et que les combats ne sont jamais perdus d'avance. La solidarité est un mot rassembleur dès lors qu'il ne sert pas de faux nez au confinement de la justice. »

Quand on peut lire dans [Le Parisien](#) ce que propose Bruno Le Maire on ne voit pas tellement d'infléchissement politique. Au contraire Le Maire comme Pénicaud stigmatisent ces salauds de salariés qui rechignent à aller travailler, tantôt en leur donnant de la carotte tantôt en leur donnant du bâton (comme nous le verrons plus loin) :

« Le ministre de l'Économie a rappelé aux entreprises qu'elles pouvaient verser à ceux qui « ont eu le courage de se rendre sur leur lieu de travail » une prime défiscalisée. Il s'agit en réalité de la prime Macron.

(...)

Quid, enfin, des fonctionnaires ? « On ne ferme la porte à rien, indique-t-on à Bercy. Dans le projet de loi de finances rectificatif, actuellement étudié au Parlement, nous avons mis 2 milliards d'euros supplémentaires pour les caisses de l'Ondam. Il appartient au ministère de la Santé de les déployer au mieux. Mais cela peut passer notamment par des primes versées aux médecins et aux infirmières qui travaillent dans des établissements publics. » »

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent...

### LES OUBLIES DU CONFINEMENT

Dans [l'Humanité](#) cet article souligne tant le drame humain que la faillite sociale d'une société qui laisse trop de ses compatriotes dans la rue. Cela ne pose habituellement pas tellement de problèmes aux politiques qui se reposent sur la charité, mais la gestion sanitaire oblige le gouvernement à ouvrir les yeux :

« Cette crise sanitaire sans précédent révèle l'insuffisance des moyens mis en place jusqu'à aujourd'hui par l'État

pour protéger les plus vulnérables. Emmanuel Macron appelle à faire preuve « d'esprit solidaire et de sens des responsabilités ». Prenons-le au mot. Il ne suffit pas de prendre des mesures à caractère économique, il va falloir des mesures sociales. Des mesures pour protéger et prendre soin des plus fragiles socialement, qui sont aussi ceux parmi les plus exposés au virus. Car confrontés au manque de ressources pour se préparer et se protéger du Covid-19, beaucoup font face à un risque plus élevé d'être contaminé et donc de répandre le virus. »

Chez les travailleurs précaires ou les ouvriers dont l'activité n'est pas essentielle l'exploitation est le maître mot, soit par décision politique soit par décision des patrons. Quelques exemples.

Dans la *Tribune des Travailleurs* du 18 mars, le cas des ouvriers de Silec Cable en Seine-et-Marne est relaté :  
« [un responsable syndical s'exprime] « J'exerce mon droit d'alerte et vous invite tous à lire l'article en PDF joint sur la progression de l'épidémie de coronavirus et ses conséquences sur sa mortalité anormale due à la saturation des systèmes de santé des pays infectés (...). Les mesures à prendre pour se prémunir efficacement contre toute transmission (vers soi ou vers d'autres) sont en effet incompatibles avec l'environnement de travail Silec où 971 salariés et 54 intérimaires partagent un unique point d'entrée, les mêmes vestiaires, sanitaires, rampes d'escalier, poignées de portes, PC d'atelier, appareils de mesure, etc. La seule solution recommandée et efficace à court terme est l'isolement. Je vais pour ma part demander un avenant de télétravail à partir de demain, et exercerai mon droit de retrait si celui-ci est refusé. » La direction se contente de lui répondre : « Le droit de retrait n'est pas acceptable en l'état par l'entreprise (...) car il est estimé que l'entreprise met en oeuvre les recommandations du gouvernement donc assure légalement la sécurité de ses employés. »

Dans [Libération](#) on apprend que le gouvernement est réticent à ce que le milieu du BTP brandisse son droit de retrait :

« (...) au cours d'une réunion en visioconférence avec les ministres du secteur, les trois présidents de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), de la Fédération française du bâtiment (FFB) et de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) se prenaient une avoinée. Ils se seraient vu reprocher, en gros, d'être des profiteurs. « Vous, les patrons du bâtiment, vous voulez mettre tout le monde à l'arrêt pour profiter du chômage partiel », se seraient-ils entendu dire.

(...)

[Le président de la FNTP, Bruno Cavagné :] C'est impossible de travailler seul. A la limite, avec un masque et un protocole, on pourrait imaginer une équipe de deux. Mais les masques ne sont pour les soignants, pas pour nous. »

(...)

Des entreprises adhérentes ont fait remonter à leur syndicat que le chômage partiel leur avait été refusé par le préfet. »

On trouve aussi le cas des enseignes de fast-food, qui se targuent parfois d'être des restaurants, et qui proposent toujours leurs services. Aperçu de la situation à travers un témoignage sur [Révolution Permanente](#) :

« (...) la responsable des Ressources Humaines du restaurant McDonald's dans lequel je travaille, m'a appelé pour m'informer que l'enseigne resterait finalement ouverte, et que moi ainsi que tous les autres employés étions tenus de se rendre au travail « comme s'il ne s'était rien passé » ainsi qu'elle l'a formulé. En effet, les plateformes de livraison en ligne à l'image d'UberEats ou Deliveroo restant toujours actives, certaines enseignes de restauration rapide restent ouvertes uniquement pour fournir ces livraisons. Les « drives » seront également ouverts, se félicite l'enseigne. »

En temps de crise, il est indispensable de se faire livrer un tout nouvel ordinateur pour pouvoir faire du télétravail. Conclusion, la plate forme Amazon est évidemment en pleine activité au détriment de ses salariés dont l'activité n'est pas essentielle. [France Info](#) nous expose la situation :

« (...) les salariés du spécialiste de la vente à distance considèrent qu'ils mettent en danger leur santé alors que l'activité de l'entreprise qui les emploie n'est pas essentielle à la vie de la Nation. Ils font état de pression d'Amazon pour les forcer à se rendre au travail : d'après les syndicats, la direction a fait savoir que l'absence de ces salariés

serait considérée comme une "absence autorisée" mais "non payée".

(...)

Au moins 200 salariés du site de Douai, dans le Nord, ont ainsi fait valoir, mardi, leur droit de retrait. Le lendemain, mercredi 19 mars, environ 50% des CDI ont fait la même démarche ou étaient en débrayage à Montélimar, dans la Drôme. Les élus syndicaux dénoncent la faiblesse du matériel sanitaire, notamment de gel hydroalcoolique et de masques, et un manque d'information et d'affichage. »

### QUID DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ?

Contre les fioritures pédagogistes Jean-Paul Brighelli nous donne son point de vue sur certains avantages de l'école à la maison mais aussi laisse entrevoir les funestes projets du tout numérique sur [Marianne](#) :

« Quelle extraordinaire économie de papier ! Mais surtout, quelle fabuleuse perspective dans l'économie du matériel humain ! Il n'est plus question de classes surchargées, d'arguties sur 24 ou 32 élèves, ni de réclamations de « moyens nouveaux » : un seul cours peut être envoyé à des milliers de destinataires. Seuls quelques profs de qualité sont nécessaires pour rédiger des enseignements qui se tiennent : ce virus marque la mort des pédagoges, dont l'essentiel de l'activité consiste, justement, à proposer des « activités ». »

Et plus loin sur le bac et sa relégation à une pochette surprise :

« A la sortie de la crise, d'ici deux mois, on se rendra compte que le Bac lui-même ne peut être maintenu en l'état, et qu'il va falloir valider globalement l'année 2019-2020. Pour tout le monde. »

L'école virtuelle sans chair ni os est-il un progrès indiscutable ? En tout cas certaines « start ups » se frottent les mains grâce à de juteux contrats et un discours très rassurant pour les professeurs les plus réticents. Anthony Cortes, dans [Marianne](#), nous indique :

« Le dirigeant d'une start-up qui oeuvre activement en partenariat avec l'Education nationale pour développer l'utilisation du numérique par les professeurs précise : « L'école de demain doit disposer d'outils qui prolongent le champ d'action des professeurs. Elle ne doit surtout pas se substituer à leur pouvoir et à leurs savoirs. C'est ce virage que l'on veut prendre et que l'on prépare de façon accélérée par ces confinements. » »

Ce fantasme du numérique qui pourrait guérir tous les maux de l'enseignement (et plus encore) fait oublier qu'il existe une réelle « fracture numérique » entre ceux qui possèdent le matériel informatique et les autres, et que même ceux qui possèdent un tel appareillage ne savent pas toujours en faire bon usage. Toujours dans [Marianne](#) on peut lire :

« D'abord, tous les ménages ne disposent pas d'appareils informatiques, même s'ils sont très nombreux. Selon les données du baromètre 2019 du numérique du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), 76% des Français âgés de plus de 12 ans possèdent un ordinateur. Par ailleurs, si l'on s'intéresse aux classes sociales, on voit le taux descendre à 64% pour ceux qui "vivent dans des foyers avec des bas revenus" et 69% pour les "classes moyennes inférieures". Parallèlement, le taux d'équipement en tablettes, chez ces classes-là, est faible : respectivement à 28 et 36%. (...) certains lycéens de l'Oise ou du Haut-Rhin, premiers foyers de contamination dont les établissements sont fermés depuis plusieurs jours, pour accéder et assister "sans bugs" aux cours donnés en visioconférences par les professeurs. Beaucoup ont abandonné pour préférer se retrancher dans les ouvrages scolaires, sans aucune consigne cette fois.

(...)

Si pratiquement tous les jeunes de 12 à 24 ans ont un ordinateur chez eux, selon l'étude d'Emmaüs Connect, et qu'ils sont omniprésents sur les réseaux sociaux, très peu ont une "bonne maîtrise d'Internet", et "même de Google". Pour preuve, 90% d'entre eux utilisent les outils numériques pour leurs "loisirs" alors que seuls 62% s'en servent pour leurs "démarches administratives". D'où la prévision d'un chef d'établissement du Var contacté par Marianne : "Pour beaucoup, ça va être le grand saut. Clairement, c'est quitte ou double : soit ils reviendront aguerris à toutes les facettes du numérique, soit ils vont vite se décourager. Et ensuite il faudra du courage aux professeurs pour les ramener à la surface".

(...)

Au lendemain du discours prononcé par Emmanuel Macron, Guillem, professeur des écoles dans le Val-de-Marne, s'inquiète : "Ce matin, j'ai joint par téléphone tous les parents de mes élèves pour leur indiquer la marche à suivre pour accéder aux enseignements en ligne. Plus d'un tiers n'a toujours pas réussi à activer l'espace numérique de travail qui leur est proposé. Et à distance, avec leur faible maîtrise des outils, c'est compliqué de leur faire un tutoriel...". Alison, professeur d'Histoire et Géographie en collège à Boulogne-Billancourt s'indigne : "Les gens pensent que de nouvelles vacances s'annoncent alors que, pour nous comme pour les parents en difficulté face à l'usage d'Internet, ça va surtout être un casse-tête !". »

### UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

En plus de constituer un gouffre énergivore l'utilisation d'Internet et de ses prolongements technologiques attirent notre attention sur un dernier point dans la gestion de l'épidémie : l'utilisation des données personnelles par les autorités.

Dans [Les Echos](#) on trouve cet article :

« Les données personnelles utilisées pour le ciblage publicitaire ou pour la lutte anti-terroriste vont-elles désormais servir à combattre le coronavirus ? En France, les opérateurs télécoms ont relayé par SMS les messages du gouvernement, sans toutefois partager les « 06 » de leurs abonnés. Mais ailleurs dans le monde, certains pays sont allés plus loin. Au risque de relancer le débat déjà très vif sur l'utilisation des données personnelles.

C'est Israël qui a pris l'initiative la plus forte. L'agence nationale en charge de la sécurité intérieure va carrément utiliser pendant un mois les données de géolocalisation collectées depuis 2002 par les opérateurs télécoms. L'idée est d'identifier les Israéliens ayant été en contact avec des personnes atteintes pour pouvoir les avertir par SMS. Le Parlement ayant été court-circuité, la mesure a été très critiquée, certains l'estimant aussi disproportionnée par rapport à la menace. »

Antoine Bourge

Le 20 mars 2020